



SAINT MARTIN DE LONDRES

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Le dernier grand projet prévu de ce mandat, la Halle des Sports, sort de terre et présente actuellement son ossature en bois, élégante et solide, abritant un espace de 1800 m².

En plus des sports de salle traditionnels, dont certains ne pouvaient pas se produire en compétition dans le petit gymnase (dimensions non réglementaires), la nouveauté sera la création d'un terrain de Tambourin en salle, jeu pratiqué en extérieur à Notre-Dame-de-Londres, Viols-le-Fort et Causse-de-la-Selle.

Les excellents résultats en 2018 des joueuses de Notre-Dame-de-Londres dans cette discipline augurent de rencontres départementales de grande qualité, qui attireront de nombreux spectateurs. Sauf imprévus, la construction de la Halle des sports sera terminée dans le dernier trimestre 2019.

Deux autres chantiers significatifs : aménagement de Voies Douces longeant le Rieutord (du Mille Club vers le Parc intergénération) ainsi que l'agrandissement nécessaire du Cimetière des Hautes Garrigues, voient leurs études avancer normalement. Début des travaux à l'automne.

Enfin, la situation financière excellente de la commune, due en partie aux subventions conséquentes obtenues auprès de nos partenaires institutionnels, nous permet de rajouter une opération non prévue initialement : la réfection totale du sol du stade de foot. En effet les utilisateurs s'en plaignent car sa dégradation s'accroît à cause du nombre grandissant d'équipes, donc des heures d'utilisation, après la fermeture des terrains de foot à Notre-Dame-de-Londres et Viols-le-Fort, portant à 40% la part des joueurs n'habitant pas Saint Martin.

L'ensemble de ces travaux, un peu à l'écart, ne devrait pas perturber la tranquillité du village durant ces congés d'été, que je vous souhaite les plus agréables possible.

Jean-Louis Rodier
Maire de Saint Martin-de-Londres





Votre Mairie

SOMMAIRE

Votre Mairie

- Lotissement « la Grappe d'or » p.03
- Halle des Sports p.04
- Nouveau module au skate park p.04
- Economie d'énergie p.05
- Voie douce p.05
- Tour du grand platane p.05

Enfance

- Evolution des effectifs scolaires p.06
- Projets de l'école maternelle p.06
- Projets de l'école élémentaire p.07

Actualité

- Pluviométrie à S' Martin-de-Londres depuis 1958 p.08
- Amélioration de l'habitat ancien p.08
- Impôts : la MSAP s'en occupe aussi p.09
- Les médiévale du Grand Pic Saint-Loup p.09
- L'expo éphémère p.10

Loisirs

- Foot : Allez les verts et blanc p.10
- Carnaval 2019 : giga carnaval p.10
- L'Animation Saint Martinoise p.11
- Manifestations d'été p.11

Service administratifs

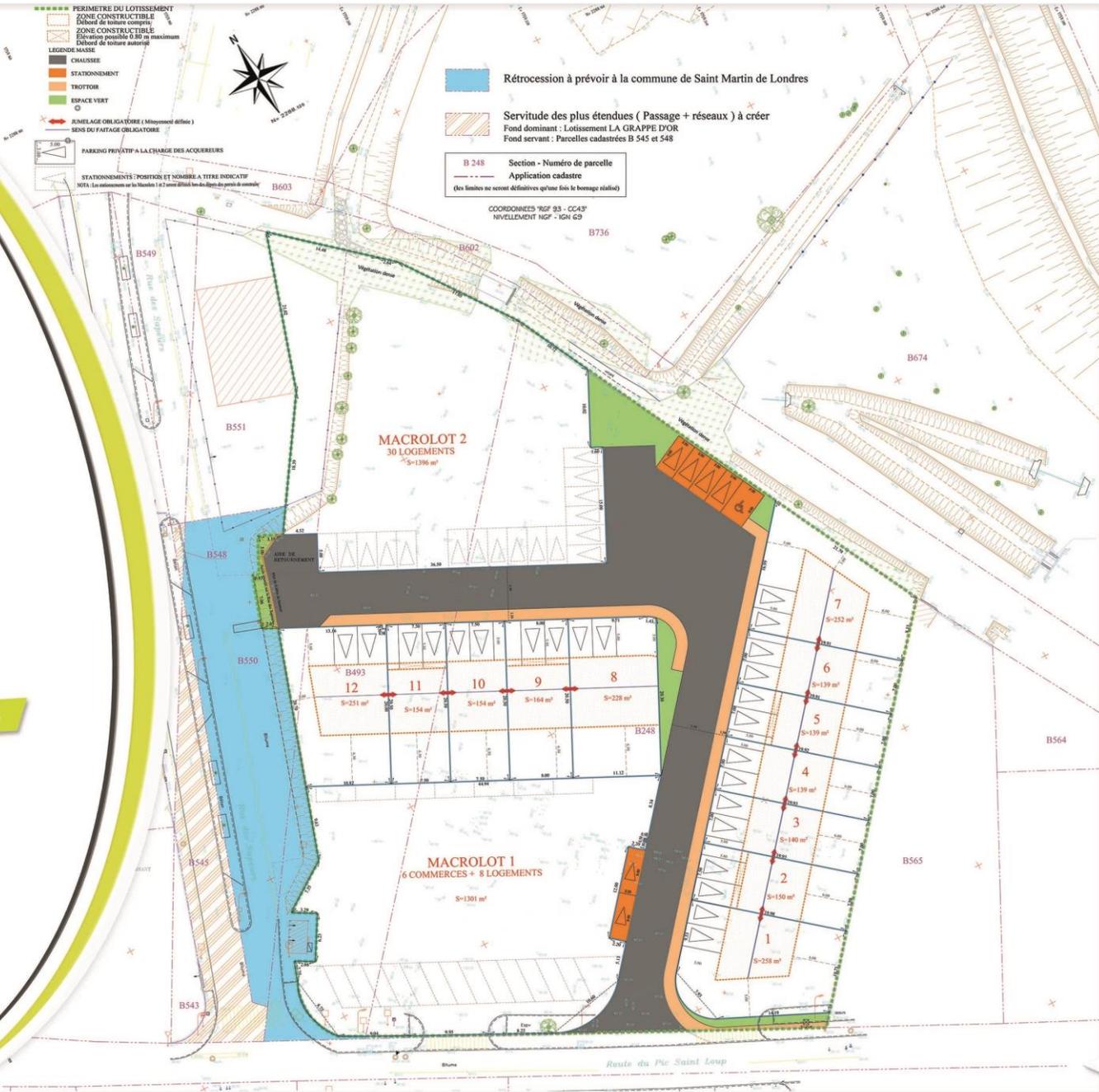
- Ouverture - Passeport - Carte d'identité - Contacts - Urbanisme - Police Municipale p.12

Civisme

- Nourrir les animaux p.13
- Pourquoi ne faut-il pas nourrir les chats errants p.13
- Rappel de la réglementation p.13
- Les voies publiques ne sont pas des déchetteries p.13
- Rappel à la Loi p.13

Sanitaire

- Lutte anti-vectorielles Moustique tigre p.14



URBANISME

LOTISSEMENT « LA GRAPPE D'OR » SECTEUR DE LA CAVE COOPÉRATIVE

Plusieurs projets de réhabilitation de l'ancienne cave coopérative ont été portés par différents promoteurs. Compte tenu du coût important de l'acquisition, de la démolition des caves et des travaux, le programme de réhabilitation nécessitant la conservation des murs a été abandonné par quatre promoteurs successifs. La commune elle-même n'a pas pu porter le projet face à un tel investissement.

Afin d'avancer dans la vente de leur propriété, le Président de la Gravette de Corconne a saisi les Bâtiments de France afin d'obtenir l'autorisation de démolir la Cave Coopérative, au risque de la laisser « tomber en ruine ».

Suite à la réponse favorable de la DRAC, une négociation a été réalisée entre la Gravette de Corconne et le groupe RAMBIER- HP AMENAGEMENT. Un permis d'aménager a ainsi été accordé pour la création de 12 lots à bâtir.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin de Londres ainsi que les habitants ont regretté la disparition de ce bâtiment imposant par son impact visuel marquant l'entrée de ville depuis la route du Pic Saint-Loup.

Rappelons que suite aux évènements climatiques ce bâtiment était aussi devenu dangereux.

Nous tenons à remercier les riverains proches du chantier, pour leur patience face aux nuisances liées à la démolition de la cave.

L'aménagement des voiries et réseaux du futur lotissement « La GRAPPE D'OR » est terminé et la plupart des lots à bâtir sont déjà vendus. Il reste à l'étude les deux macro-lots.

La commune portera une attention toute particulière sur l'aspect visuel du premier bâtiment qui bordera la route du Pic Saint-Loup, cela afin que son architecture rappelle partiellement la cave coopérative.

Ainsi la section patrimoine du Foyer Rural, en contact étroit avec le promoteur et les Bâtiments de France, communiquera quelques éléments de l'implantation de l'ancienne cave viticole (ponts bascule et pierres anciennes).

Le plan ci-contre est une esquisse et n'a aucune valeur contractuelle
 Source du document : <https://www.immobilier-rambier.com/immobilier/saint-martin-de-londres-34/>



TRAVAUX

HALLE DES SPORTS

Conformément au planning, la construction de la Halle des Sports se poursuit sans incident particulier. Le montant des travaux, estimé à **2 420 425 €**, est à ce jour parfaitement respecté, une petite économie pouvant même être envisagée en fin de chantier.

L'ensemble des subventions est désormais officiellement confirmé.

Ces subventions, au total de 1 225 522 €, sont réparties ainsi :

- Département de l'Hérault : **400 000 €**
- Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup : **263 400 €**
- Région Occitanie : **260 000 €**
- Etat : **244 507 €**
- Fonds européens : **57 615 €**

Nous remercions vivement ces partenaires pour avoir parfaitement pris en compte l'importance de cette infrastructure publique pour notre **bourg-centre** et ses administrés.

NOUVEAU MODULE AU SKATE PARK

Les adolescents, férus utilisateurs du skate parc, avaient interpellé le Maire pour lui demander l'installation d'un élément supplémentaire dans l'espace dédié à la pratique du skateboard, au parc inter-génération.

C'est chose faite désormais avec ce nouveau module de mini-rampe en forme de grand U, qui vient d'être reçu récemment et doit être posé dans les prochains jours.

Compte tenu des coûts élevés de ces éléments spécifiques, nous demandons aux parents de bien expliquer et de recommander à leurs enfants de respecter ces lieux, afin qu'aucun incident ou aucune détérioration ne viennent les priver de leur usage.

ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Chacun de nous a bien pris conscience de la nécessaire attention que nous devons porter à notre planète. Parmi ces efforts de sauvegarde, les économies d'énergie ont une bonne place. Le Conseil Municipal œuvre dans ce sens depuis le milieu de ce mandat.

Un programme pluri-annuel d'installation de lampes LED, à faible consommation d'énergie, permet chaque année le remplacement des lampes au sodium dans les lanternes de notre Éclairage Public, tant dans le centre du village que dans les lotissements municipalisés.

Non seulement leur consommation est moindre, mais l'évolution technologique permet un réglage de l'intensité durant la nuit, amplifiant cette économie. La durée de vie des lampes LED est multipliée par dix par rapport aux anciennes lampes.

Mieux encore que l'économie, c'est la **production de sa propre électricité** qui vient baisser la facture d'achat. Aussi nous avons pris la décision d'installer, sur la toiture de la nouvelle Halle des sports, **800 m² de panneaux solaires** qui vont non seulement permettre de l'auto consommation pour cette Halle, mais également alimenter les bâtiments municipaux alentours jusqu'à la Mairie, le Mille Club, la Salle des Rencontres et l'école primaire.

La production non consommée sera revendue à la CESML (Coopérative d'électricité) apportant une recette aux finances municipales.

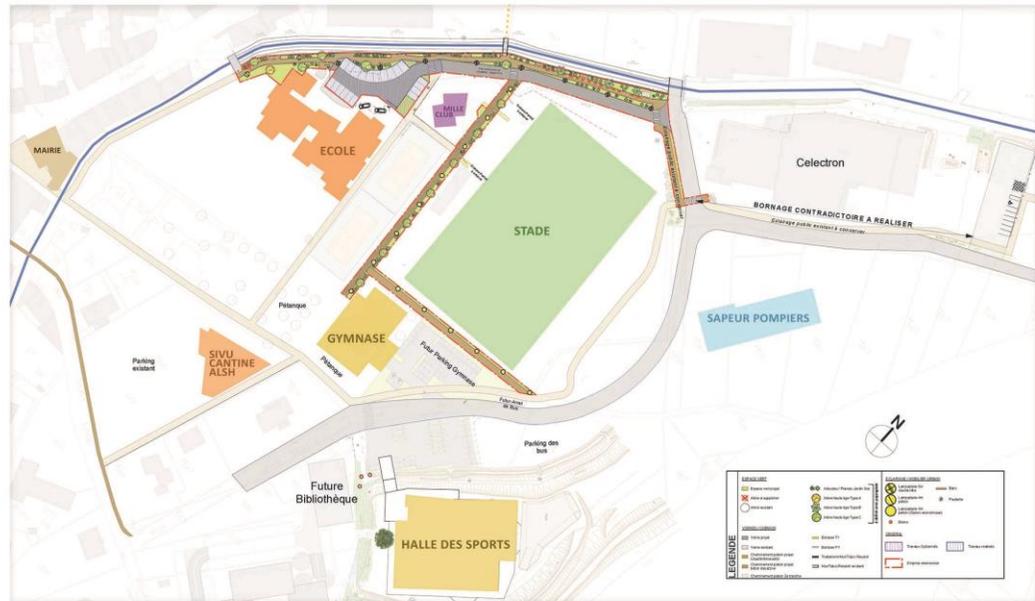


VOIE DOUCE - CHEMINEMENT PIÉTON

L'aménagement de voies douces pour piétons et vélos, commencera par les alentours de l'école primaire et l'espace ludico-sportif attenant.

Le cheminement le long du Rioutord permettra de rejoindre le parking du « Mille Club » et se poursuivra jusqu'au Parc Inter-génération.

Comme souhaité par les parents d'élèves, une allée sécurisée, longeant les terrains de tennis et de foot, amènera les enfants à un nouvel emplacement de l'arrêt de bus toujours situé derrière le gymnase.

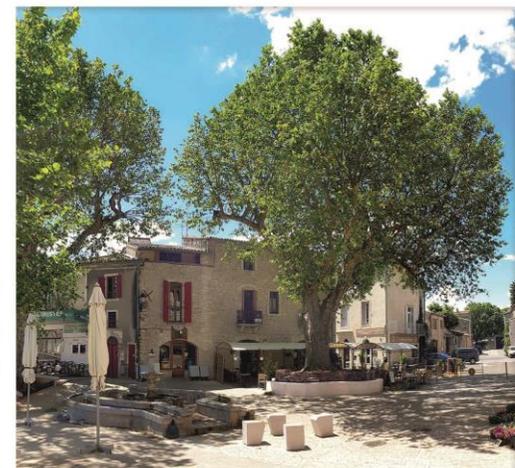


TOUR DU GRAND PLATANE

Après des mois de retard, l'artisan retenu pour terminer le tour du grand platane de la Place de la Fontaine, a installé une réalisation esthétique et originale : un plessis en galettes de châtaigner tressées.

Cette protection contre les animaux offre également un dossier au banc en pierre bien agréable à l'ombre de cet arbre bicentenaire.

Dans un dernier temps, il est prévu de végétaliser et fleurir cet espace.

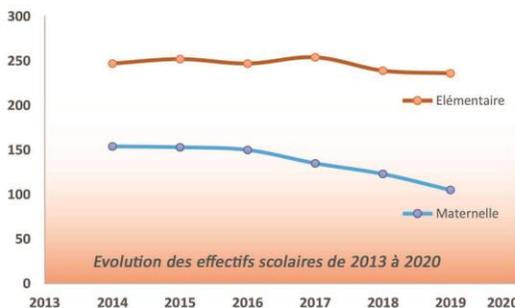


ÉCOLES

EVOLUTION DES EFFECTIFS SCOLAIRES

Compte tenu de l'évolution à la baisse des effectifs à l'école maternelle, l'inspection académique fermera le 5^{ème} poste d'enseignement en maternelle à la rentrée de septembre 2019. Ainsi, 105 enfants seront répartis sur 4 classes de maternelles. Cette situation devrait perdurer environ deux ans selon les données de la population.

En Élémentaire, pas de modifications du nombre de classes pour la rentrée de septembre 2019, malgré un prévisionnel en baisse également avec 236 enfants seulement. Il y aura donc 10 classes pour un prévisionnel de 236 enfants, ce qui offrira des conditions optimales d'apprentissage.



PROJETS DE L'ÉCOLE MATERNELLE

PETITES SECTIONS : ATELIERS ARTS PLASTIQUE

Les 15 et 17 janvier les petites sections de maternelle ont accueilli un artiste contemporain du Mas de Londres : NEBRIC. Après avoir présenté ses œuvres, l'artiste a invité les enfants à mettre en pratique ses techniques de peinture sur statue en bois. Ils ont ainsi pu s'initier aux mélanges de couleurs et à la peinture aborigène en utilisant différents pinceaux et leurs petits doigts.



MOYENNES ET GRANDES SECTIONS : LA VIE DES INSECTES

Le 14 mai, les classes de Moyennes et Grandes Sections ont accueilli deux intervenantes de l'association C'MAI. Ces dernières ont sensibilisé les enfants aux insectes et leur rôle dans notre écosystème. Ils ont ainsi compris combien ces petites bêtes sont importantes pour lutter contre les parasites et permettre la pollinisation.

Après avoir abordé cette notion de biodiversité et de respect de l'environnement, les élèves ont réalisé un "Hôtel à insectes" ; un véritable gîte permettant à cette petite faune de s'abriter des intempéries et des saisons, mais aussi de se reproduire et donner naissance à de nouveaux insectes.

Cette réalisation ludique est visible dans le carré potager de la cour de l'école de maternelle.



TOUTES LES CLASSES : DANSE CONTEMPORAINE

Ce projet s'inscrit dans le Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC).

Ce programme met en cohérence la formation des élèves du primaire au secondaire sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. Le PEAC doit permettre à chaque élève d'aborder les grands domaines des arts et de la culture.

Ainsi, les élèves des cinq classes de maternelle ont pu s'initier au spectacle vivant avec la rencontre de danseuses professionnelles qui leur ont fait partager leur passion et transmis leurs techniques.

Quatre chapitres fondamentaux ont ainsi guidé cette initiation à la danse :

- 1) Le corps : valoriser chacun afin de se sentir « bien dans sa peau »,
- 2) L'espace : se situer, s'orienter, se diriger,
- 3) La musique : écouter et s'ouvrir à de nouveaux horizons,
- 4) La création : se surprendre, se dévoiler, se respecter.

Ces chapitres formaient ainsi un cadre de travail dans lequel se mélangeaient exercices de reproduction et de mémorisation avec improvisations dirigées et créations instantanées. La spontanéité et l'imaginaire de l'enfant étaient préservés. Le respect et le vivre ensemble ont été des liens essentiels.

GRANDES SECTIONS : JARDIN AUX AROMATIQUES DU PIC SAINT-LOUP

En partenariat avec les Aromatiques du Pic Saint-Loup (producteur de plants de légumes et aromatiques bio), les élèves de grandes sections de maternelle ont réalisé deux cultures de saisons : un jardin d'automne et un jardin de printemps.

Répartis en petits groupes, les enfants ont semé des graines, planté des fraisiers et repiqué des plants de tomates. Une fois les techniques acquises, ils ont rapporté leurs cultures à l'école afin de les voir grandir au fil des jours.

Grâce à des petits jeux, les enfants ont découvert ou redécouvert plusieurs goûts et senteurs tels que la menthe, la lavande, le romarin, le thym citronné...

Cette rencontre avec les agriculteurs locaux était aussi et surtout l'occasion de mieux connaître les métiers de la terre. Ce joli projet a également été marqué par la plantation d'un pommier baptisé Pile Poil !

PROJETS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

CE1 : SORTIE À LA FONT TERMINAL

Les deux classes de CE1 sont parties à la découverte de la fontaine terminale située au Sud de la Commune (Puech Camp).



Après une longue balade dans la garrigue, ils ont découvert un patrimoine historique et mystérieux du village. Autrefois, en période très sèche, les villageois se rendaient à cette source pour prier dans l'espoir que celle-ci fasse pleuvoir les nuages.

Depuis ce coin de nature, les enfants ont pu apprécier le paysage et plus particulièrement le panorama sur le Pic Saint-Loup.

CE1 : SORTIE EN CAMARGUE

Le vendredi 10 mai, les CE1 se sont rendu en Camargue pour deux visites inoubliables :

La première s'est tenue dans le Parc Ornithologique de Pont de Gau au cœur du Parc Naturel Régional de Camargue.

Les enfants ont pu observer les flamants roses parmi bien d'autres espèces d'oiseaux et comprendre d'où ils proviennent (pays d'origine) grâce aux bagues situées sur leurs pattes.

La seconde visite s'est effectuée à bord d'un petit train aux Salins du Midi à Aigues-Mortes. Les enfants ont ainsi découvert les tables salantes et leurs eaux roses.

Au cours de la visite, un arrêt à la Salle d'Exposition, leur a permis de découvrir le travail des sauniers durant des siècles, ainsi que des outils traditionnels.

C'est au sommet d'une « camelle » (tas de sel) que les CE1 ont découvert une vue extraordinaire sur le plus grand salin de Méditerranée, la ville d'Aigues-Mortes avec ces fameux remparts et même le Pic Saint-Loup !

PÉRISCOLAIRE SENSIBILISATION AU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

En avril dernier, l'association Pic'Assiette, soutenue par le programme alimentaire territorial de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, est intervenue dans la cantine de l'école élémentaire afin de mettre en place un programme de sensibilisation et de lutte contre le gaspillage alimentaire : "À la cantine mon assiette fait bonne mine !".

Ce projet s'est réalisé en 3 temps :

- 1) une semaine de pesée des restes en fin des repas,
- 2) deux semaines d'ateliers ludiques autour de la sensibilisation au gaspillage alimentaire,
- 3) une nouvelle semaine de pesée des restes en fin des repas.

La différence à la pesée entre la première et la dernière semaine n'a pas été significative. Les intervenantes ont ainsi pu remarquer que la cantine de Saint Martin-de-Londres était déjà dans une tranche basse par rapport à d'autres écoles.

Durant ce projet, les enfants ont posé beaucoup de questions et certains s'obligent aujourd'hui un peu plus à goûter et à finir leurs assiettes. Les enfants ont également réalisé un visuel pour représenter les petites, moyennes et grandes faims, et ce, afin qu'ils puissent mieux faire comprendre au personnel de cuisine la différence entre leurs envies et leurs besoins énergétiques pour la journée.

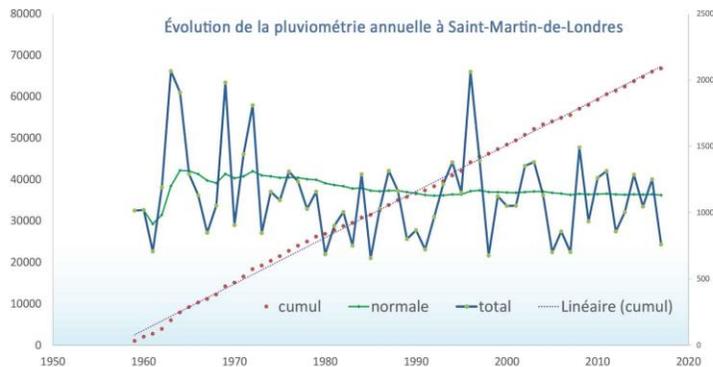
Suite à l'intérêt qu'a suscité ce projet auprès des enfants, des animateurs du temps méridien et du personnel de cantine, Pic'Assiette interviendra auprès des maternelles à la rentrée prochaine, ce qui pourrait par exemple permettre d'adapter les portions proposées aux tout petits.



MÉTÉO

PLUVIOMÉTRIE À SAINT-MARTIN DEPUIS 1958

Le regretté Guy Caniven, disparu au mois d'avril dernier, a été durant de nombreuses années l'observateur attentif de la station météorologique de Saint Martin-de-Londres. Il partageait ainsi d'année en année les relevés et communiquait également ses archives pluviométriques de la station depuis 1958. Il semblait donc intéressant d'étudier l'évolution du total pluviométrique annuel de 1958 à 2017.



Pour cela nous pouvons suivre la variation de ce total d'année en année. On constate bien sûr que ce total est extrêmement variable dans notre régime cévenol, variant de 2 066 mm en 1963 à 656 mm en 1985.

Il est aussi possible de calculer la moyenne interannuelle année après année. Ainsi nous remarquons que cette moyenne (appelée la « norme ») semble se stabiliser aux alentours de 1 131 mm. Une autre méthode classique consiste à reporter sur un graphique pour chaque année, la somme des valeurs annuelles depuis 1958. Si aucun évènement notable n'intervient durant la période totale d'observation, il est à remarquer que la courbe obtenue se stabilise étroitement sur une droite. Sur cette période de 59 ans, il faut retenir que le possible changement climatique ne semble pas avoir modifié la norme pluviométrique, au moins à l'échelle annuelle.

Ultérieurement, nous essayerons de voir ce qu'il en est à l'échelle mensuelle, car il n'est pas impossible que la répartition des pluies dans l'année se soit modifiée.



INTERCOMMUNALITÉ

AMÉLIORATION DE L'HABITAT ANCIEN

Début 2019, un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat ancien a été lancé par le Département de l'Hérault et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup.

Ce programme, d'une durée de 3 ans, va permettre d'aider financièrement les propriétaires privés, avec l'octroi de subventions de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), du Département et de la Communauté de communes, pour la réalisation de travaux significatifs d'amélioration de logements anciens, sous certaines conditions.

POUR QUI ?

Les propriétaires occupant leur résidence principale, avec des ressources (Revenu Fiscal de Référence) ne dépassant un plafond fixé par l'État, en fonction de la composition familiale ; les Propriétaires bailleurs louant un logement ou envisageant de louer un logement vacant et s'engageant à le louer durant 9 ans selon un loyer modéré.

POUR QUELS LOGEMENTS ?

Sont concernés les logements anciens de plus de 15 ans d'âge à destination de résidence principale (occupés ou loués, ou vacants).

POUR QUELS TRAVAUX ?

Travaux d'amélioration de la performance énergétique permettant un gain minimal de 25 à 35 % d'économies d'énergie, Travaux de remise aux normes et de rénovation de logements dégradés ou vacants, Travaux d'adaptation au vieillissement ou au handicap.

L'organisme mandaté, **PACT-SOLIHA Hérault**, est à votre disposition pour vous informer et vous accompagner dans vos démarches.

Plus d'information : contact@solih-herault.fr

IMPÔTS : LA MSAP S'EN OCCUPE AUSSI !

Une aide supplémentaire est venue enrichir l'offre de services publics au sein de la Maison de Services au Public (MSAP) située sur le parvis de la Mairie :

la possibilité de prendre rendez-vous avec le service des Impôts, évitant ainsi d'aller à la Perception de la Paillade (40, Rue de Louvois) dont nous dépendons.

Une fois le rendez-vous pris par téléphone, au jour et à l'horaire donnés, l'administré se rendra à la Maison de Services au Public de Saint Martin-de-Londres et entrera en Visio-conférence avec l'Agent-percepteur du Service des Impôts des Particuliers (SIP).

A venir : semaine « portes ouvertes » de la MSAP

Du 07 au 11 octobre 2019, dans le cadre des journées nationales des MSAP, la Maison de Services au Public de Saint-Martin-de-Londres organise une semaine « portes ouvertes ». Au travers de divers ateliers et animations, vous découvrirez ce lieu d'information et d'accompagnement pour vos démarches au quotidien, qui conjugue présence humaine et outils numériques. Le programme sera communiqué ultérieurement.

Maison de services au public
 Maison de services au public
 du Grand Pic Saint-Loup
 9 place de la Mairie
 34 380 Saint-Martin-de-Londres
 04 67 55 87 26 - msap@cggpsl.fr

LES MÉDIÉVALES DU GRAND PIC SAINT LOUP - 13^{ÈME} ÉDITION



De mémoire de Saint-Martinois, le village n'avait jamais accueilli autant de visiteurs. En effet, près de 15 000 spectateurs ont arpenté les ruelles et les espaces publics de Saint Martin-de-Londres le 12 mai dernier pour participer aux Médiévales du Grand Pic Saint-Loup.

Cette manifestation itinérante, organisée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, a donc rencontré un véritable succès pour sa 13^{ème} édition.

Les visiteurs étaient invités à plonger au Moyen Âge grâce : aux chevaliers et leurs folles aventures ; aux artisans et leur savoir-faire ; aux saltimbanques, troubadours et autres conteurs ; au marché artisanal ; ...

En amont de cet évènement, la Communauté de Communes avait proposé à plus de 800 élèves du territoire une journée d'animation médiévale ("Le Moyen-Âge dans votre école"). Le 11 mars dernier, ce sont ainsi une cinquantaine d'élèves de l'école élémentaire de Saint Martin-de-Londres qui ont profité d'une journée d'immersion au temps des chevaliers et leur code d'honneur.

L'ESAT "Les Hautes Garrigues" (travailleurs en situation d'handicap) et plusieurs associations du village se sont pleinement impliqués (décoration, stands, buvette, ...) pour que cette journée reste dans la mémoire de chacun.



CULTURE



L'EXPO ÉPHÉMÈRE

Les 24, 25 et 26 mai la culture était au rendez-vous dans notre commune à la Salle des Rencontres où 9 artistes locaux participaient à la troisième édition de l'Exposition Éphémère.

L'art, l'émotion, l'évasion, la finesse ont été perçus par l'intermédiaire des œuvres présentées : peintures, sculptures, photographies, estampes et travail à l'encre. Le vernissage et les deux journées d'exposition ont eu un franc succès grâce à la qualité, l'originalité des œuvres : triptyque animalier, ingénieuses réalisations plastiques, création d'insectes hors norme tels des fourmis et une abeille en suspension qui ont pris possession de l'espace. Un défilé continu de visiteurs a apprécié l'engagement des artistes et de l'équipe organisatrice qui a fait de cet événement culturel une parfaite réussite.

Une 4^{ème} édition vous attend en 2020.

FOOT : ALLEZ LES VERTS ET BLANCS !!!

Un club qui « grossit » bien :

Le club compte cette saison 206 licenciés. Ce chiffre est à mettre au profit des éducateurs bénévoles du club qui par leur investissement et travail font progresser les jeunes qu'ils ont en charge. Toutes les catégories jusqu'au U15 sont représentées. Le club compte également une équipe sénior et vétérans.

Un club qui s'ouvre aux filles :

Le club a engagé cette année une équipe U15 féminine qui a terminé 2^{ème} de son championnat sur la seconde phase. Félicitations à elles et à leurs coach Ludo et Dédou pour cette belle saison.

Une journée porte ouverte s'est déroulée le mercredi 15 mai ou 10 jeunes filles se sont présentées pour s'essayer au ballon rond. Le club espère, coupe du monde aidant, augmenter le nombre de filles pour engager des équipes féminines dans d'autres catégories.

Un club qui doit encore se structurer :

La bonne nouvelle d'un terrain entièrement rénové vers la fin d'année civile où les jeunes et moins jeunes pourront enfin prendre du plaisir à jouer doit être une opportunité pour le club à accueillir des personnes ayant envie de s'investir pour celui-ci, pour les jeunes de Saint Martin. Une meilleure structuration du club avec des personnes référentes et des tâches bien précises est une condition obligatoire pour que ce dernier grandisse bien et à son rythme. Les compétences recherchées sont diverses et variées : recherche de sponsors, animer le site du club, photos d'équipe, travail de secrétariat, gestion club house, aide pour une équipe (dirigeant)....

Toutes les bonnes volontés sont invitées à se faire connaître auprès d'un dirigeant ou sur le site : www.ussm34.net

VIE ASSOCIATIVE



U15 féminine

CARNAVAL 2019 : GIGA SUCCÈS

Il y a fort longtemps que l'Animation Saint Martinoise (l'ASM) souhaitait réunir les associations du village pour élaborer une grande fête carnavalesque, et ce, en respectant l'objectif premier de cette manifestation : permettre à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de récolter des fonds au bénéfice des projets d'écoles.

Ainsi, le 06 avril dernier, après plusieurs mois de préparation, l'ASM, l'APE, le Foyer Rural et de nombreuses autres associations du village, ont mis en place un Giga Carnaval.

Malgré la pluie, les magnifiques chars associatifs accompagnés d'une foule costumée, ont déambulé dans les rues au son festif de la fanfare Los Neblats.

Après le lancer de bonbons depuis la Tour de l'Horloge, tout le monde s'est retrouvé devant le Gymnase pour voir brûler

Monsieur Carnaval. Instant magique, émouvant et particulièrement important pour tous les enfants qui ont réalisé ce personnage en carton-pâte. En effet, semaine après semaine, les animateurs du centre de loisirs (ALSH du SIVU ESMML) ont encouragé et aidé les enfants à confectionner un symbole fort du Carnaval. Cette condamnation au bûcher marque la fin d'une saison, l'arrivée d'une autre, mais surtout le début d'une soirée dansante mémorable dans le Gymnase.



Monsieur Carnaval confectionné par le Centre de Loisirs

Cet événement, sans précédent depuis de nombreuses années, est parvenu à fédérer les énergies et les bonnes volontés d'un grand nombre d'acteurs saint-martinois et à dégager, pour la première fois, une coquette somme qui sera entièrement reversée aux écoles.

L'APE tient à nouveau à remercier :

- l'ASM pour cette idée fabuleuse,
- toutes les associations et leurs bénévoles au grand cœur,
- les parents,
- les deux écoles,
- les particuliers qui ont prêté leur tracteur, des plateaux, des granges et hangars,
- la Directrice et les animateurs de l'ALSH - SIVU ESMML
- Sébastien pour la communication et ses souvenirs photos,
- les Elus(es) et services de la Mairie,
- tous les participants, petits et grands, qui ont joué le jeu de se costumer.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain et pour un Giga Carnaval sous le soleil, avec encore plus d'acteurs, de participants et de costumes chatoyants.



L'ANIMATION SAINT MARTINOISE

L'année 2018 s'est achevée sur un réveillon de la Saint-Sylvestre endiablé, sur le thème « des années boom ». Le succès de la formule, mise en place il y a trois ans, ne s'est pas démenti cette année encore. Plus de 170 personnes ont participé au réveillon et ont dansé jusqu'au bout de la nuit.

L'année 2019 a débuté par une conférence-spectacle sur le thème de l'amour, intitulé « Et mon cœur c'est du poulet ! », une façon pour nous de prolonger un peu la Saint-Valentin.

Cet événement a été suivi par le repas des aînés, animé par le groupe Goldstar. Plus de 130 personnes ont participé à ce moment de convivialité et de partage. Certaines ont même pu pousser la chansonnette et raconter des anecdotes.

Le mois d'avril a été marqué du sceau du renouveau carnavalesque (cf. article précédent) et par la préparation des Médiévals du 12 mai dernier. En amont de cet événement, l'ASM a proposé des ateliers médiévaux (atelier de sigillographie, d'héraldique, de calligraphie et d'enluminure) en partenariat avec le Domaine départemental "pierresvives" à Montpellier. L'association a également accueilli Laurence Magnagnelli, costumière historique, ainsi qu'une exposition d'armoiries et de costumes, en partenariat avec le musée des blasons de Saint-Jean-de-Valérisclé (seul musée en France consacré à la science héraldique). Il était ainsi possible de louer de véritables costumes médiévaux.



Le jour "J", l'ASM avait installé une Taverne plus vraie que nature, entièrement scénarisée et décorée par les bénévoles de l'association.

ASM : animation.saintmartinoise@gmail.com / 07 81 26 25 12

MANIFESTATIONS D'ÉTÉ

24 juin - 19h :	Feu de la St Jean
Les 6 et 7 juillet :	7 ^{ème} édition du Festi'Val de Londres
13 juillet - 19h30 :	Brasucade, Feu d'artifice et soirée musicale
14 juillet après-midi :	Fête Nationale avec les pompiers (exceptionnellement en après-midi)
19 juillet, 02 août, et 16 août - 18h00 :	Marché Nocturne
08 sept. - 09h00 :	Journée des Associations
15 sept. matin :	Anniversaire des 10 ans du Marché

ANIMAUX

NOURRIR LES PIGEONS ?

Vivre en harmonie avec les pigeons signifie éviter leur prolifération.

Tout nourrissage massif en grande quantité et/ou de façon régulière et quotidienne, favorise grandement l'augmentation locale de pigeons, avec pour conséquence un surcroît de fientes à nettoyer sur et autour des bâtiments.

Une recherche spontanée de nourriture contribue à une diminution naturelle des naissances.

Pour information :

Depuis quelques années, la commune a dû mettre en place des campagnes de capture de pigeons. Près d'une centaine de spécimens sont ainsi attrapés chaque année. Le coût annuel de ces opérations s'élève en moyenne à 3 000 €.

POURQUOI NE FAUT-IL PAS NOURRIR LES CHATS ERRANTS ?

Même si vous avez le cœur tendre et que la vue d'un chat trop maigre vous désole, sachez qu'il n'est pas permis de nourrir les chats errants. Le Règlement Sanitaire Départemental (*Jet de nourriture aux animaux - Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels*) le souligne clairement (cf. article suivants).

En nourrissant les chats errants, on augmente leur durée de vie et par conséquent on favorise leur surnombre. Un couple de chats errants peut engendrer jusqu'à 20 736 chatons en quatre ans.

Cette prolifération favorise les maladies infectieuses comme la griffe du chat, la toxoplasmose etc... surtout lorsqu'il y a des enfants à proximité, dans une école ou un jardin public.

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION



ART. 120 du Règlement Sanitaire Départemental : Jet de nourriture aux animaux - Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels.

Il est interdit de jeter ou de déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

DÉCHETS

LES VOIES PUBLIQUES NE SONT PAS DES DÉCHETTERIES !

Comment ne pas être déçus, énervés, lassés en voyant ce spectacle désolant des déchets laissés en vrac devant les emplacements réservés aux poubelles.



Les fautifs savent parfaitement que tout déchet hors ménager et recyclable doit être déposé à la déchetterie de Notre-Dame-de Londres située à moins de 3 kilomètres.

Ces citoyens irrespectueux et inciviques pensent sans doute que des « domestiques » sont là pour exécuter leur devoir.

Nous devons tous dénoncer ces actions quand nous en sommes témoins, cela fera peut être réfléchir et réagir ces individus peu scrupuleux.

RAPPEL À LA LOI

Laisser ses déchets sur la voie publique est interdit. Il s'agit d'une infraction pénale. Comme l'indique l'Art. R. 633-6. du Décret ministériel n° 2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures et autres objets : « est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation. »

Ainsi, en cas de dépôt, d'abandon ou de déversement de déchets sur la voie publique, l'amende forfaitaire s'élève à :

- 68 € si vous réglez l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction,
- 180 € au-delà de ce délai.

À défaut de paiement ou en cas de contestation de l'amende forfaitaire, c'est le juge du tribunal de police qui décide du montant de l'amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

LUTTE ANTI-VECTORIELLE

MOUSTIQUE TIGRE

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES

du 26/04/2019

Article 4 : ÉLIMINATION PHYSIQUE DES GÎTES

Les propriétaires publics ou privés, usufruitiers, locataires, exploitants ou occupants à quelque titre que ce soit, de terrains bâtis ou non bâtis, d'immeubles bâtis et de leurs dépendances, de décharges et de dépôts, sont tenus de supprimer physiquement les contenants susceptibles de constituer des gîtes à larves de moustiques ou rendre impossible, par tout moyen physique respectant la réglementation en vigueur, la ponte de moustiques au sein de ces contenants. Plus généralement, ils ne doivent pas créer les conditions de formation de collection d'eau stagnante.



Maintenant
qu'il est **LÀ**,
à nous d'agir
ICI

3 BONS RÉFLEXES

1



Je me protège

2



Je supprime
les eaux stagnantes

3



En cas de voyage
dans une zone à risque :
Je m'informe avant de partir
Je me protège aussi à mon retour
Je consulte en cas de doute

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi au vendredi : 08h30 à 12h00
Lundi et mercredi : 14h00 à 17h45
Vendredi : 16h00 à 17h45

PERMANENCES DU MAIRE

SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT
les mardis dès 16h00 04 67 55 00 10

DEMANDE DE PASSEPORT ET DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (sur rendez-vous uniquement)

Lundi au vendredi : 09h00 à 11h30
Lundi et mercredi : 14h00 à 17h30
Vendredi : 16h00 à 17h30

RETRAIT DU PASSEPORT ET CNI (sans rendez-vous)

Aux horaires d'ouverture de la Mairie

NUMÉROS UTILES :

SIVU ESMML des écoles : 04 67 55 87 05
Ecole Maternelle : 04 67 55 08 08
Ecole Primaire : 04 67 55 08 79
Crèche intercommunale : 04 67 02 70 70
CCGPSL (communauté de communes) : 04 67 55 17 00
MSAP (Maison des Services au Public : aide à l'administration, à l'emploi, au social, ...) : 04 64 55 87 26
Gendarmerie : 04 67 55 00 01
Pompiers : 18
SAMU : 15
Assistante sociale : 04 67 82 14 20
Maison de retraite (ATHENA) : 04 67 14 81 00
Service d'Aides Soignantes à Domicile (SSIAD à ATHENA) : 04 67 14 81 43
Coopérative d'Électricité : 04 67 66 67 30
Office de Tourisme : 04 67 55 09 59
Police Municipale : 04 67 55 87 10
Trésorerie des Matelles : 04 99 61 47 70
Midi Libre (corresp. M. Nembrini) : 06 64 17 70 07

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DU SERVICE URBANISME

du mardi au jeudi de 08h45 à 11h45

PERMANENCE DE L'ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À L'URBANISME

SUR RENDEZ-VOUS LE JEUDI APRÈS-MIDI au : 04 67 55 00 10

Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher du service Urbanisme qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet.

AIDE EN LIGNE :

Pour vos Déclarations Préalables et vos Permis de Construire, retrouvez toutes les informations et documents téléchargeables sur : www.saint-martin-de-londres.fr
Rubrique Cadre de Vie / Urbanisme



En étroite collaboration avec la Gendarmerie Nationale, le service de Police Municipale veille à la tranquillité, à la sécurité des habitants, des commerçants et entreprises ainsi qu'au respect des arrêtés municipaux pris par Monsieur le Maire.

N'hésitez pas à la solliciter pour tout signalement, main courante, objet trouvé, opération tranquillité vacances,...) et aide aux démarches à accomplir.

Contact : 04 67 55 87 10

En dehors des heures de service vous pouvez contacter la Gendarmerie Nationale au 04 67 55 00 01 ou composer le 17.

TRANQUILITÉ VACANCES

Avant de partir en vacances, penser à signaler vos dates d'absence du domicile auprès de la Police Municipale.

Remplissez le bulletin spécifique en Mairie. Vous pouvez aussi le télécharger sur :

www.saint-martin-de-londres.fr

Rubrique Police-Municipale / Sécurité

